



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 100 g) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document
de clôture de la douzième session
extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Chef de file régional de l'action des Nations Unies pour le désarmement et la non-prolifération dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Centre régional a continué de répondre aux besoins de la région et d'y consolider son partenariat avec les États Membres et les autres grandes parties prenantes.

Le présent rapport traite des activités du Centre régional entre juillet 2009 et juin 2010. Au cours de la période considérée, le Centre régional s'est efforcé d'aider les États Membres de la région à traiter la question des armes légères illicites en promouvant l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001 et en renforçant la coopération internationale et régionale pour prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Centre a continué d'encourager le dialogue et les mesures de confiance s'agissant des questions mondiales et régionales de désarmement et de non-prolifération en organisant deux conférences des Nations Unies, respectivement au Japon et en République de Corée. Il a également élargi ses activités de sensibilisation et de mobilisation grâce à une étroite interaction avec les différentes parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

* A/65/50.



Le Centre régional ne comptant que sur des contributions volontaires pour financer ses activités au titre des programmes, il importe que les États Membres, en particulier ceux de la région, s'approprient pleinement le Centre et aussi prêtent leur appui politique et financier à ses opérations et activités au titre des programmes pour l'Asie et le Pacifique.

À cet égard, le Secrétaire général tient à exprimer sa reconnaissance aux États Membres et aux autres donateurs pour l'appui et les contributions financières qu'ils ont apportés au Centre pour assurer la viabilité de ses activités et opérations de base. Le Secrétaire général exprime également sa gratitude au Gouvernement népalais et aux États qui ont déjà contribué en faveur du Centre en espèces ou en nature.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités du Centre	3
A. Promotion de l'application des normes internationales en matière de désarmement et de non-prolifération	3
B. Promotion du dialogue régional sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité.	5
C. Partenariats et activités de sensibilisation et de mobilisation	6
D. Activités futures	7
III. Effectifs et financement	7
IV. Conclusion	8
Annexe	
État financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2009)	9

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de mener en vue d'une action en faveur de la paix et du désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il coordonne les activités menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 64/63, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique opère effectivement à partir de Katmandou en étroite collaboration avec les États Membres et a remercié le Gouvernement népalais de sa coopération et de son appui financier, qui avaient permis au Centre régional de s'établir à Katmandou. L'Assemblée a également réaffirmé son appui énergique au rôle joué par le Centre régional dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, traite des activités du Centre régional entre juillet 2009 et juin 2010. On trouvera en annexe l'état financier de son fonds d'affectation spéciale pour la deuxième année de l'exercice biennal 2008-2009.

II. Activités du Centre

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a axé ses activités sur la promotion de l'adoption de normes internationales en matière de désarmement et de non-prolifération; le renforcement du dialogue régional sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité; et la sensibilisation et la mobilisation.

A. Promotion de l'application des normes internationales en matière de désarmement et de non-prolifération

5. Une des priorités du Centre régional est d'aider les États Membres à résoudre le problème du commerce illicite des armes légères dans la région de l'Asie et du Pacifique en promouvant la pleine application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects¹. Compte tenu du Document final de la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui s'est tenue en 2008², et qui a fait du courtage illicite des armes légères une question prioritaire, le Centre régional a lancé un nouveau projet en juin 2009 sur le resserrement des liens de coopération internationaux et régionaux en vue de

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, New York, 9-20 juillet 2001 (A/CONF.192/15), chap. IV, par. 24.

² A/CONF.192/BMS/2008/3.

prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères dans la région de l'Asie et du Pacifique.

6. À la suite d'un premier séminaire régional sur le courtage des armes légères en Asie centrale et en Asie du Sud, qui a été organisé avec succès en juin 2009, le Centre régional a tenu en février 2010 à Bangkok un deuxième séminaire régional pour l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est. Dix États Membres de ces sous-régions et plusieurs organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que des représentants des organisations de la société civile ont participé au séminaire, qui a sensibilisé l'opinion à l'importance de la solution sans plus tarder du problème du courtage des armes légères et à la nécessité de renforcer la coopération internationale, régionale et bilatérale dans la région. Les pays participants ont échangé des vues sur les efforts respectifs déployés au plan national pour traiter la question et ont mis en commun les données d'expérience et les enseignements tirés à cet égard, ainsi que les bonnes pratiques en cours dans d'autres régions du monde pour régler le problème. Ils ont également discuté de l'élaboration et du renforcement des législations et des règlements nationaux, ainsi que de moyens de renforcer l'application de la loi. Ils ont en outre recensé les domaines qui pourraient nécessiter une aide, notamment sur le plan du renforcement des capacités et de la fourniture d'une aide technique en faveur des États, par le biais de la coopération internationale et régionale.

7. Outre le fait de traiter la question de la lutte contre le courtage illicite des armes légères, le Centre régional a encouragé l'application dans la région de l'Asie et du Pacifique du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il a appuyé l'organisation en mars 2010 à Bali (Indonésie) d'une réunion des pays de l'Asie du Sud-Est pour se préparer à la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. Les représentants des pays de l'Asie du Sud-Est, du Japon et du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, avec l'aide du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, ont examiné l'application régionale du Programme d'action et ont échangé des vues sur les thèmes à examiner à la quatrième Réunion biennale, notamment le contrôle des frontières, la coopération et l'assistance internationales et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre³.

8. Le Centre régional a fourni un appui fonctionnel à un atelier du Bureau des affaires de désarmement à l'intention des pays de l'Asie du Sud-Est, qui s'est tenu les 31 mars et 1^{er} avril 2010 à Bali et a eu pour thème la transparence dans le domaine des armements. Les participants ont débattu la nécessité d'instaurer la transparence dans le domaine du transfert d'armes classiques pour empêcher l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armes classiques et de promouvoir la stabilité et la confiance parmi les États. Cela a donné aux États l'occasion de se familiariser avec les règles existantes en matière d'établissement des rapports du Registre des armes classiques et l'instrument normalisé des Nations Unies pour

³ Voir A/60/88 et Corr.2, annexe.

l'établissement des rapports sur les dépenses militaires et les a aidés à mieux comprendre ces instruments et à approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

9. Le Centre régional a travaillé en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et appuyé leurs efforts en vue de traiter la question des armes légères. Il a fait part de son expérience dans l'application du Programme d'action en Asie du Sud au cours d'un séminaire régional de deux jours organisé à Dhaka en novembre 2009, par le Bangladesh Institute of International and Strategic Studies et Saferworld (Royaume-Uni), sur la paix et la sécurité en Asie du Sud : les questions et priorités en vue de la coopération régionale pour le contrôle des armes légères.

B. Promotion du dialogue régional sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité

10. Dans le contexte du renforcement des efforts internationaux visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires par des mesures de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui s'intensifiaient, et dans le cadre de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, le Centre régional a organisé deux conférences annuelles sur les questions de désarmement et de non-prolifération, en coopération avec les Gouvernements japonais et sud-coréen, respectivement.

11. En coopération avec le Gouvernement japonais et la ville de Niigata, le Centre régional a organisé du 26 au 28 août 2009 la vingt et unième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement sur le thème d'une volonté renouvelée et d'une action en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, à laquelle ont participé plus d'une centaine d'observateurs et de représentants des gouvernements, des organisations internationales, des instituts universitaires et de recherche et de la société civile. La Conférence était également ouverte aux habitants de Niigata. Les participants ont examiné des mesures concrètes en vue de : a) l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires; b) la dénucléarisation de la péninsule coréenne; c) le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010; d) le relèvement des défis dans le domaine des armes classiques; et e) le renforcement du rôle de la société civile pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement.

12. À la conférence, les participants ont débattu les moyens de maintenir l'élan imprimé en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment grâce à un plan d'action orienté vers l'action. Les questions de vérification, de mise en œuvre du régime de non-prolifération et la nécessité de changer les doctrines militaires nationales ont également fait l'objet de débat. S'agissant de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, les participants sont convenus que malgré les obstacles à la réalisation de progrès rapides, les pourparlers à six pays constituaient un cadre diplomatique essentiel pour régler la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. En envisageant les résultats possibles de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les participants avaient échangé leurs vues sur l'importance d'une approche équilibrée et globale en vue des trois piliers du Traité. Mais des divergences demeuraient sur le point de savoir ce qui constituait un tel équilibre. Le débat a beaucoup profité de la participation du Président élu ainsi que

des présidents des trois grandes commissions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010.

13. Par la suite, le Centre régional a organisé un atelier sur l'éducation en matière de désarmement pour des étudiants universitaires, afin de les sensibiliser aux questions actuelles de désarmement et de non-prolifération.

14. Avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, le Centre régional a organisé, du 16 au 18 novembre 2009 sur l'île de Cheju (République de Corée), la huitième Conférence commune ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération. La Conférence sur le « TNP 2010 : perspectives d'une nouvelle ère de progrès en matière de désarmement et de non-prolifération » a réuni 40 participants pour discuter des moyens de renforcer les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et débattre en toute franchise des questions de non-prolifération nucléaire régionale.

15. Les participants à la Conférence commune ont souligné la nécessité d'adopter des mesures concrètes telles que des réductions des armements nucléaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité pour interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ainsi que la baisse du niveau de dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les doctrines militaires nationales. S'agissant de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les participants ont eu un débat approfondi sur les principaux éléments nécessaires à son succès, notamment des engagements sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire de la part des États dotés d'armes nucléaires, l'application de la décision de 1995 sur le Moyen-Orient et la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tout en renforçant le régime de non-prolifération nucléaire, ainsi que la question du retrait du Traité. La Conférence a discuté diverses propositions sur les mécanismes multilatéraux pour l'approvisionnement en combustible nucléaire dans le cadre de la renaissance du nucléaire et de sa prolifération. Les participants ont également envisagé certaines options pour relever les défis en matière de prolifération nucléaire et notamment une action pluridimensionnelle qui tienne compte des aspects politiques et économiques et de ceux liés à la sécurité des processus multilatéraux et bilatéraux.

C. Partenariats et activités de sensibilisation et de mobilisation

16. Le Centre régional a continué de renforcer les partenariats et d'élaborer des initiatives et des projets avec les parties prenantes régionales, y compris les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.

17. Dans le cadre de la promotion de la campagne « Nous devons désarmer » du Secrétaire général, le Centre régional a mené des activités de sensibilisation dans le pays hôte, le Népal. En septembre 2009, le Centre a célébré la Journée internationale de la paix avec des responsables du gouvernement et des représentants des organisations de la société civile, ainsi que des élèves d'écoles de Katmandou. La manifestation a porté sur le désarmement, la paix participative et sans exclusive, l'éducation en matière de paix et sensibilisation au danger des mines.

18. Le Centre a organisé une série de débats informels au cours desquels des experts nationaux et internationaux ont été invités à envisager des moyens de promouvoir les initiatives de désarmement et de maîtrise des armements au Népal. En faisant fond sur les résultats du séminaire régional qui a eu lieu à Dhaka (voir par. 9 ci-avant), le premier groupe de discussion, qui s'est tenu en décembre 2009, a porté sur le commerce illicite des armes légères au Népal. Le deuxième, qui a été consacré à la violence par les armes, a été organisé en mai 2010, dans le cadre de la Semaine mondiale d'action contre la violence par les armes afin de renforcer les efforts déployés par les groupes nationaux de la société civile pour prévenir et combattre la violence.

19. Pour célébrer la Journée internationale des femmes pour la paix et le désarmement et pour promouvoir l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Centre régional a organisé en mai 2010 un séminaire de renforcement des capacités pour les principaux acteurs qui défendent les droits des femmes au Népal, pour leur permettre de discuter de moyens d'accroître la participation de ces dernières aux efforts de désarmement et de maîtrise des armements.

20. Le Centre régional a renforcé son action de sensibilisation grâce au lancement, en mai 2010, d'un premier bulletin d'information et à l'expansion de son site Web (www.unrcpd.org.np). Ces efforts visent à fournir régulièrement des informations exactes sur les activités du Centre régional et sur toute évolution mondiale et internationale dans le domaine de la paix et du désarmement.

D. Activités futures

21. Le Centre régional a lancé son nouveau portefeuille de projets, qui a été élaboré en vue de satisfaire les besoins précis des États Membres de la région dans les domaines de la paix et du désarmement. Les projets consistent à : 1) former les formateurs du personnel chargé d'appliquer la loi en Asie et dans le Pacifique à la lutte contre le commerce illicite des armes légères; 2) renforcer la sécurité publique et la stabilité en Asie et dans le Pacifique grâce à une réduction de la violence armée et à sa prévention; et 3) renforcer la capacité des médias de promouvoir la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

III. Effectifs et financement

22. Le Centre régional continue de compter sur les ressources extrabudgétaires pour le financement de son personnel permanent. Les Gouvernements népalais, néerlandais et suisse continuent d'appuyer le Centre pour financer le Coordonnateur spécial des programmes de paix et de désarmement et un expert associé, ainsi que le personnel de soutien local. Depuis février 2010, le Gouvernement suisse a parrainé un Volontaire des Nations Unies pour le Centre.

23. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres de leur précieux appui qui a permis de prévoir la création de deux nouveaux postes dans le budget ordinaire au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et d'affecter des fonds au financement d'une partie des dépenses de fonctionnement du Centre. Le recrutement pour les deux postes est en cours et on s'attend à que cette capacité supplémentaire

créé une équipe de base stable comprenant des cadres et un personnel de soutien compétents acquis au Centre pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

24. En 2009, 147 012 dollars de contributions volontaires ont été versés au Centre régional. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont contribué au Centre : la Chine, le Japon, le Kazakhstan, le Népal, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande et la Turquie. Ces contributions annuelles sont essentielles pour assurer la viabilité du fonctionnement du Centre, ses activités de base et ses programmes. Le Secrétaire général prie instamment tous les États Membres, notamment ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que d'autres donateurs, de fournir des ressources financières pour appuyer le programme du Centre.

IV. Conclusion

25. Au cours de la période considérée, le Centre régional a renforcé sa capacité d'agir en tant que catalyseur pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, grâce à ses activités de sensibilisation et de mobilisation, ce qui lui a permis de renforcer son partenariat avec les principales parties prenantes dans la région et d'entreprendre des projets adaptés aux besoins régionaux. En alignant ses conférences annuelles sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ainsi que son projet sur le commerce illicite des armes légères, sur d'importantes activités mondiales telles que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (mai 2010) et la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères (juin 2010), le Centre régional cherche à participer à l'action internationale visant à accomplir des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération.

26. En tant que chef de file régional de l'action des Nations Unies pour le désarmement et la non-prolifération en Asie et dans le Pacifique, le Centre élargit ses activités, notamment en mettant en œuvre des projets concrets visant à satisfaire les besoins des États Membres de la région dans les domaines de la paix et du désarmement. Il est fondamental que les États Membres, et notamment ceux de la région, continuent de fournir un appui politique et financier pour soutenir le Centre régional.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2009)

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Solde au 31 décembre 2008	537 596
Recettes, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2009	
Contributions volontaires	147 012
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations	-
Intérêts créditeurs	12 814
Recettes accessoires	-
Total partiel	697 422
Dépenses, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2009	125 083
Dépenses d'appui aux programmes	12 501
Total partiel	137 584
Ajustements sur périodes antérieures	-2
Réserves et solde au 31 décembre 2009.	559 836

Note : Ces chiffres proviennent de l'état des recettes et des dépenses en 2009. Au cours de la période examinée, des contributions d'un montant de 147 012,16 dollars ont été versées par la Chine (50 000 dollars), le Kazakhstan (10 000 dollars), le Pakistan (4 012 dollars), la République de Corée (50 000 dollars), la Thaïlande (3 000 dollars) et la Turquie (30 000 dollars).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2009, des contributions supplémentaires d'un montant total de 93 228 dollars ont été versées par le Népal (90 228 dollars) et la Turquie (3 000 dollars).